

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP), la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) représentée par son Président Directeur Général Monsieur Khalid Cheddadi, a déclaré le 1^{er} Novembre 2012, avoir franchi à la baisse, le 30 octobre 2012, suite à un effet de dilution le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP.

Suite à cette opération d'augmentation de capital la CIMR détient 4,79 % du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité la CIMR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur BCP.

Contact CDVM:

Tel: 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma